

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-73

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INGENIEUR TERRITORIAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Date de la convocation
13/09/2022

Le 20 septembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 1312 PAEC

9200-RH

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale-Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques.

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition ; Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président ;

Contexte :

Le Parc est aux côtés des agriculteurs pour contribuer à allier viabilité économique et respect de l'environnement.

Cet objectif a conduit le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) à assumer le rôle d'opérateur de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) permettant la mise en œuvre de mesures du même nom sur les exploitations agricoles.

Ces Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) octroient une rémunération en contrepartie du maintien ou de l'évolution de pratiques pour un plus grand respect de l'environnement que ce soit au niveau de la biodiversité ou de la qualité de l'eau.

Concrètement, depuis 2015 le Parc et ses partenaires ont proposé à plus de 200 exploitations agricoles, suite à des diagnostics individuels, d'engager sur 5 ans des mesures sur plus de 10 200 hectares pour un montant d'aide de plus de 5,7 millions d'euros.

Ce travail s'intègre dans une stratégie partenariale plus globale s'efforçant notamment de donner toute sa place aux initiatives d'agriculteurs porteurs de renouveau, tout comme de veiller au soutien et à la reconnaissance des particularités du pastoralisme sur la Montagne limousine.

Dans le cadre de l'approbation du nouveau règlement européen de la PAC fin 2021 et son entrée en vigueur début 2023, sa traduction dans le plan stratégique national qui constitue le cadre d'intervention du FEADER 2023-2027, un Appel à Manifestation d'intérêt « Projets agro-environnementaux et climatiques » a été lancé au printemps 2022.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) a déposé sa pré-candidature en début d'été 2022, en conséquence d'échanges internes, entre élus et techniciens, et externes (chambres d'agriculture, partenaires historiques, ...). Cette pré-candidature visait l'ouverture de 3 PAEC à l'échelle du territoire du PNR ML :

- PAEC Pastoralisme
- PAEC Biodiversité
- PAEC Climat / Bien-être animal

Le projet final doit être déposé entre le 15 septembre et le 15 octobre 2022, période d'ouverture de l'Appel A Projet, dont la validation est sous réserve de l'instruction de la DRAAF après avis de la commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC).

Des discussions, négociations et compromis d'articulation des outils PAEC et in fine des MAEC ouvertes sur le territoire se dérouleront avec les différents partenaires jusqu'au dépôt final des dossiers PAEC. Le scénario de dépôt de candidature PAEC PNR ML concernera les PAEC Pastoralisme et Biodiversité. En effet, le PAEC Climat et Bien-être animal va être déposé par les Chambre d'agriculture à l'échelle du Limousin, couvrant donc le territoire du PNR ML.

De façon à anticiper le probable résultat de la candidature PNR ML à la coordination de PAEC sur son territoire et le niveau d'animation MAEC généré, il est nécessaire de préparer le PNR ML à un recrutement d'un agent dédié à la coordination des PAEC (pilotage administratif et financier, articulation des partenaires, suivis, et évaluation) et à l'animation d'une partie des MAEC.

Description du projet :

Afin de mener à bien les missions confiées au SMAG PNR ML dans le cadre de cette action, il est envisagé de créer un emploi d'ingénieur à temps complet, chargé de mission PAEC.

Les missions du poste seraient les suivantes :

- Coordination et gestion du Projet agro-environnemental et climatique à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
- Animation des mesures agro-environnementales et climatiques correspondant au PAEC.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois de la Collectivité.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de créer un emploi à temps complet d'ingénieur territorial chargé de mission PAEC à partir du 1^{er} décembre 2022 dès l'obtention de la réponse positive à l'appel à projet.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique aux grades d'ingénieur.

Les fonctions peuvent en outre être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article L332-8-2° ou l'article L332-14 du Code général de la fonction publique.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'ingénieur ou d'un autre diplôme scientifique ou technique national sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat dans l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Le traitement de l'agent contractuel sera fixé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux en fonction de sa qualification et de son expérience. Il bénéficiera des suppléments et indemnités prévus par délibération pour les agents contractuels de la collectivité.

- de modifier ainsi le tableau des emplois permanents :

FILIERE ADMINISTRATIVE						
CATEGORIE	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité emploi contractuel	Quotité	Ancien effectif	Nouvel effectif
A	ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	OUI	35	7	8*
B	REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	OUI	35	1	0**
C	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	OUI	35	5	5
FILIERE TECHNIQUE						
A	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	35	19	20
	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	17,5	2	2
B	TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	OUI	35	1	1
C	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1CL	OUI	21*	1	1
			OUI	8	1	1
			OUI	5*	1	1
* sous réserve de l'adoption de la délibération correspondante						
** sous réserve de l'avis du Comité technique						

- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président de procéder au recrutement correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer un emploi à temps complet d'ingénieur territorial chargé de mission PAEC à partir du 1^{er} décembre 2022 dès l'obtention de la réponse positive à l'appel à projet.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique aux grades d'ingénieur.

Les fonctions peuvent en outre être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article L332-8-2° ou l'article L332-14 du Code général de la fonction publique.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'ingénieur ou d'un autre diplôme scientifique ou technique national sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat dans l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Le traitement de l'agent contractuel sera fixé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux en fonction de sa qualification et de son expérience. Il bénéficiera des suppléments et indemnités prévus par délibération pour les agents contractuels de la collectivité.

- de modifier ainsi le tableau des emplois permanents :

FILIERE ADMINISTRATIVE						
CATEGORIE	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité emploi contractuel	Quotité	Ancien effectif	Nouvel effectif
A	ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	OUI	35	7	8*
B	REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	OUI	35	1	0**
C	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	OUI	35	5	5
FILIERE TECHNIQUE						
A	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	35	19	20
	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	17,5	2	2
B	TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	OUI	35	1	1
C	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1CL	OUI	21*	1	1
			OUI	8	1	1
			OUI	5*	1	1
* sous réserve de l'adoption de la délibération correspondante						
** sous réserve de l'avis du Comité technique						

- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président de procéder au recrutement correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12/ Votants : 14 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 28.09.22
Et qu'elle a été affichée le 28.09.22

REÇU LE

28 SEP. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

